



Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 4 juillet à 20h15

Etaient présents :

M. Rémi BARBE, Maire,
Mme Hélène BONNEMAIRE, adjointe au Maire
M. Emmanuel ROCHE, adjoint au Maire
M. Jean-Pierre THEROND, adjoint au Maire
Mme Isabelle TRIVIS, adjointe au Maire
Mme Sandrine BESSE, conseillère municipale

Mme Corinne BERNARD, conseillère municipale
Mme Cécile RAFFIER, conseillère municipale
Mme Pauline ROCHER, conseillère municipale
Mme Sandrine COUTURIER, conseillère municipale
M. Jean-Louis REYNAUD, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir : M. Elva LAMENTA, conseiller municipal (pouvoir donné à Didier CATHALAN), M. Christophe BRUN, adjoint au maire (pouvoir donné à Emmanuel ROCHE), M. Jérôme SABADEL, conseiller municipal (pouvoir donné à Jean-Pierre THEROND)

Absente : Nadia ROBERT, conseillère municipale ; Sophie BRUN, conseillère municipale

Monsieur Jean-Pierre THEROND est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mai 2024

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

N°38-2024 : Tarifs des repas rentrée 2024-2025

Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les prix des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. Il rappelle qu'une augmentation a été appliquée lors de la rentrée scolaire 2022.

Au regard de l'augmentation des denrées et des fluides, le maire propose d'augmenter le tarif de 0.10 centimes d'euros. D'autre part, beaucoup trop d'oublis de réserver la cantine pénalisent l'organisation des repas. Monsieur le Maire propose un tarif réservation après la date dès le premier oubli. Les cas exceptionnels (accident, naissance...) avec justificatifs, seuls, seront acceptés sans augmentation de tarif.

Pour mémoire, les prix pratiqués 2023-2024 sont les suivants :

- 2.50 € le repas pour les élèves de maternelle,
- 3.00 € le repas pour les élèves du primaire,
- 6.50 € le repas pour les autres intervenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'augmenter pour la rentrée 2024-2025, soit
 - 2.60 € le repas pour les élèves de maternelle,
 - 3.10 € le repas pour les élèves du primaire,
 - 6.60 € le repas pour les autres intervenants.
- d'établir un tarif réservation pour oubli après la date fixée au jeudi avant minuit :
 - 4 € le repas sans différence entre maternelle et primaire

L'augmentation et le tarif réservation tardive sont votés à l'unanimité.

N°39-2024 : Tarif extérieur restaurant scolaire

Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire

Par soucis d'équité et de non-discrimination, monsieur le maire propose d'adopter le même tarif que voté précédemment pour les personnes extérieures à la commune.

15 votes pour et une abstention

N°40-2024 : Règlement intérieur des salles communales

Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire

Monsieur le Maire propose de nouveaux règlements des salles communales permettant de bien caler les limites, de pouvoir si reporter en cas de non respecter des consignes, d'encadrer les calendriers d'ouverture, de clarifier le contexte dans lesquelles les cautions peuvent être retenues et de préciser les mesures pour limiter les nuisances pour les riverains.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux règlements ; Salle Polyvalente, Comté de Foix et Mill'Club.

N°41-2024 : Création d'un emploi saisonnier au services techniques municipaux

Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire

Suite à un appel via les réseaux sociaux pour candidater à ce poste saisonnier, le secrétariat de mairie a reçu deux candidatures.

Ces deux personnes ont été reçues en entretien. La personne choisie s'est désistée quelques jours après. C'est donc naturellement que nous avons rappeler la deuxième personne, qui a accepté.

La candidature de Quentin COUTURIER a été soumise à l'avis des élus qui ont approuvé à l'unanimité. Madame Sandrine Couturier s'est retirée du vote.

N°42-2024 : Achat d'un délaissé le long de la RN88

Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire

Une délibération avait déjà été prise au mois de mars 2021 pour se porter acquéreur du dit délaissé.

La DREAL nous a resollicité pour confirmer notre souhait de nous porter acquéreurs de ce délaissé et de préciser nos intentions.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme sa volonté d'acquérir cette parcelle et de l'intégrer au domaine public communal.

N° 43-2024 : Décision du Maire

Rapporteur : M. Rémi BARBE, Maire

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles AE140 (place Jean-Moulin à Malpas) ; AC173 (rue de La Pinède aux Baraques) ; et AH38 (chemin du Vent-de-Loire à Malpas).

Questions diverses :

Qualité de l'eau conforme aux normes d'eau de distribution

Avancée des chantiers :

- *Route des Ayeux* : Chantier débuté le 24/06,
Travaux préparatoires 24/06 au 27/06,
Enrobé réalisé entre le 28/06 et le 1^{er} juillet-
Entre le lundi 8 et le vendredi 12 juillet : réalisation d'une cunette pour évacuer l'eau de
ruissèlements et épaulement des accotements
Entre le lundi 15 et le vendredi 19 juillet : pose des nouvelles glissières de sécurité.
Fin de chantier prévu le 19 juillet 2024

Au niveau budget, les factures vont commencer à arriver.

- *Rénovation et extension des vestiaires du stade* :
Les extensions en maçonnerie et les charpentes sont terminées. Les travaux de plâtrerie et
d'électricité débutent. Jean-Louis Reynaud signale une semaine de retard.

Panneaux école et bibliothèque :

Quelques modifications demandées à l'artiste :

- Panneau école : enlever quelques boutons et diminuer la tête d'un des enfants
- Panneau bibliothèque : préciser culturel et choisir une police moins austère

Tarreyres :

Madame Sandrine Couturier signale, après des échanges avec des habitants de Tarreyres la nécessité de réaliser plusieurs aménagements.

- Au vu des nombreux cambriolages, une caméra à rajouter au dispositif déjà existant sur la commune serait souhaitée ;
- Le lotissement est terminé, penser à réaménager la voirie ;
- Au niveau de l'abribus prévoir un aménagement avec des bacs et des vivaces ;
- Laisser 3 ou 4 tables à l'étage de l'assemblée ;

Monsieur le Maire prend acte de ces demandes.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Rémi BARBE



Le secrétaire,

Jean-Pierre THEROND

